

## PLAN D'ALIGNEMENT DES VOIRIES COMMUNALES

### De quoi s'agit-il ?

Afin d'assurer le meilleur accès possible aux propriétés riveraines de certaines voies, notamment en ce qui concerne l'accès aux équipements publics, mais aussi pour des raisons de sécurité routière, de protection de la population et de salubrité publique ; il est utile que la Commune puisse disposer de la maîtrise foncière sur les élargissements et redressements de faible importance nécessaires à cet effet. Cette procédure, appelée plan d'alignement, est prévue dans le code de la voirie publique.

### Quelles rues sont concernées ?

- **La rue de l'Église** : 8 propriétés privées sont concernées par un alignement opéré en 1987. Bien qu'effectif, cet alignement n'a jamais fait l'objet d'une retranscription au Livre Foncier. Il convient de régulariser la situation.
- **La ruelle de l'Église** : Aucune propriété privée n'est concernée. Il s'agit du réaménagement du domaine public assurant à la voie une largeur suffisante pour permettre un accès handicapé à la cour de l'école ; disposition qui relève d'une obligation légale.
- **La rue du Paradis** : 4 propriétés privées sont concernées pour donner la largeur minimale requise de 4m à une voie communale. La voie ne dessert pas de zone constructible de la carte communale mais il s'agit d'accéder et d'entretenir, en condition normale, un ouvrage que constituent un fossé communal et la tête de buse de la conduite de captage du bassin versant tout en créant un espace de retournement dans la rue. Cette opération relève d'une mesure de protection de la population et de prévention contre les inondations que le centre du village a subi à 5 reprises par le passé. Les dommages occasionnés par la dernière inondation de 2008 avaient été estimés à 278 000 €.
- **Le Chemin de Wahlbach** : Une seule propriété privée est concernée. Cette voie dessert une zone constructible de la carte communale ainsi que nos équipements publics de traitement des eaux usées. Des engins lourds de pompage interviennent régulièrement, il est demandé un accès sécurisé et une meilleure visibilité par un pan coupé en bordure de la rue Principale.